

Le triste paradoxe d'une initiative censée favoriser les bas salaires qui conduit à casser les garanties collectives dans la branche et à individualiser les salaires

L'avenant 182 constitue une régression dans l'évolution des salaires des salarié·e·s de la branche animation au cours de leur carrière.

Il remplace le dispositif de déroulement de carrière existant par une individualisation des salaires en instaurant des entretiens pouvant donner lieu à des primes au mérite déguisées en "valorisation du fait du renforcement de la maîtrise professionnelle de son poste au sein de la structure par le·la salarié·e".

Un triste paradoxe dans cet avenant est qu'à l'origine, l'idée était d'ouvrir un chantier autour des bas salaires dans la branche, qui semblait être un engagement du CNEA (Hexopée aujourd'hui, syndicat employeur dans la branche).

Le 3 octobre 2018, lors d'une réunion plénière de négociation de la branche animation, dont le point majeur à l'ordre du jour était les salaires et la valeur du point en 2019, de très vives négociations entre le syndicat employeur (CNEA - Hexopée aujourd'hui) et les syndicats représentatifs de la Branche (CGT, CFDT, FO, UNSA, Solidaires) ont eu lieu. Les débats furent longs, interrompus par de nombreuses suspensions de séance.

La position de Solidaires est que **la revalorisation des salaires est fondamentale pour toutes les personnes de la branche Eclat-Animation**, et notamment pour les salarié·e·s à bas salaires, qui cumulent souvent emplois précaires, temps partiels et donc salaires partiels. De plus, pour Solidaires, cette revalorisation des salaires va de paire avec une reconnaissance des métiers de l'animation comme de vrais métiers à forte utilité sociale.



inFORMER
LES SALARIÉ·ES



réAGIR
ENSEMBLE



réINVENTER
le syndicalisme



Détricotage des garanties collectives par Hexopée

Lors des négociations d'octobre 2018, tous les syndicats de salarié·e·s s'étaient mis d'accord, à l'unanimité, autour d'une augmentation de 1,6% de la valeur du point. Cet accord était subordonné à la création d'un groupe de travail dont l'objectif était de revaloriser les bas salaires. C'est ce même groupe de travail, dont le mandat a été progressivement transformé par le syndicat employeur et d'autres syndicats, qui a été l'outil de détricotage des garanties collectives pour en arriver à l'Avenant 182.

La seule justification pour les bas salaires de cet avenant est la création d'une usine à gaz avec la mise en place d'une double valeur du point.

Pourtant, à l'heure actuelle, cette double valeur du point ne donne strictement aucune garantie. L'augmentation de 2 points des catégories A et B - une aumône ! - a été motivée seulement pour que la catégorie A ne tombe pas en dessous du SMIC.

L'ironie de l'histoire est donc que cette régression pour tou·te·s provenant de l'Avenant 182 soit issue d'un compromis autour de la création d'un groupe de travail ayant pour intention de revaloriser les bas salaires. S'il ne s'agissait pas des conditions de vie d'une branche de centaines de milliers de salarié·e·s (307 500 postes), nous aurions pu le prendre pour une mauvaise blague. C'est ici irresponsable.

Ce qu'il faut vraiment, ce sont des mesures pour les bas salaires, afin de réduire les inégalités et de permettre :

- Une ré-inscription du dispositif d'évolution de carrière dans l'ancienneté avec 4 points supplémentaires tous les ans.
- Une hausse de 20 points pour les groupe de B à E et la suppression du groupe A avec transfert des tou·te·s les salarié.e.s au groupe B
- Une valeur de point à 6,50 dès 2021
- Une lutte ambitieuse contre la précarité dans la branche

CONTACTS :

ASSO-Solidaires : contact@syndicat-asso.fr - syndicat-asso.fr
Sud Santé Sociaux : contact@sudsantesociaux.org - www.sudsantesociaux.org
Sud Culture Solidaires : sud@culture.gouv.fr - sud-culture.org

